



Condané il y a plus de 20 ans

Par **bacmamba**, le **08/04/2010 à 06:53**

Bonjour,rnj'ai ete condané le 11 fevrier 1987 a une peine de 3 ans ferme . et interdiction de sejour de 5 ans pour infraction à la législation sur les stupéfiants. Ma peine a été exécutée le 29 juin1989.rnrnrnS'ILS VOUS PLAIT AIDER MOI JE SUI AU BOUT DU ROULEAU ?rnCETTE CONDANATION A PLUS DE 20 ANS ET LOGIQUEMENT NE PLUS APPARAITRE SUR CE CASIER A CAUSE DE CELA JE PERD TOUS MES BOULOTS CAR JE SUI GARDIEN DIMMEUBLE ET RESPONSABLE DE SECTEUR A CAUSE DE CELA AU MOMENT DU C/D/I JE SUI REFOULER CELA ET AUSSI UNE SORTE DE DISCRIMINATIONrnrnJE VOUS EN SUPLI A 47 ANS POUR MOI ET MES DEUX PETITES FILLES DE 8 ET11 ANS IL ME FAU RETROUVER DU TRVAILrnrnQUI PEU MESPLIQUER LA MARCHE A SUIVRE POUR FAIRE DISPARAITRE CETTE EREURE DE JEUNESSErnrnMERCI DAVANCE A TOUSE CELUI QUI TROUVERA ME SAUVERA QUELQUE PART LA VIE; SANS FAIRE CAUSETTE, JE SUIS PLUS QUE SINCERE;

Par **citoyenalpha**, le **08/04/2010 à 13:06**

Bonjourrnrnétiez vous en état de récidive légale?rnrnA défaut votre condamnation n'apparaît pas sur le bulletin n°2 puisque vous bénéficiez d'une réhabilitation de droit après un délai de dix ans à compter de l'expiration de la peine subie.rnrnVous pouvez demander à consulter le bulletin n°2 de votre casier judiciaire au procureur de la république.rnrnEn tout état de cause je ne vois pas comment les employeurs pour la fonction de gardien d'immeuble peuvent connaître vos antécédents judiciaires.rnrnRestant à votre disposition.rnRestant à votre disposition.